

Témoignage

Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans l'action des Parcs naturels régionaux

Dans cet entretien, une responsable et une chargée de mission au Parc naturel régional de Chartreuse expliquent comment les Parcs naturels régionaux prennent en compte le changement climatique dans leurs stratégies d'adaptation et d'atténuation, en lien avec les acteurs locaux.

Comment se positionnent les Parcs naturels régionaux (PNR) par rapport aux enjeux climatiques ?

Les Parcs naturels régionaux sont déjà investis dans le domaine de l'adaptation et l'atténuation au changement climatique. Fin 2018, la Fédération nationale des Parcs a compilé un ensemble de fiches d'expériences « 51 initiatives pour le climat – les Parcs s'engagent », reprenant les huit grands thèmes sur lesquels se pose la question du climat : l'énergie, l'agriculture, l'urbanisme et le paysage, l'architecture, la biodiversité et la forêt, l'éducation et la culture, le développement économique et la coopération. Au travers de retours d'expériences engagées pour lutter contre le changement climatique, elles donnent des exemples d'action concrets sur l'autonomie énergétique, la sobriété de la consommation, la production d'énergie renouvelable, l'adaptation des territoires aux changements climatiques en cours. En tant qu'acteur représentatif sur les stratégies de réponses aux changements climatiques, les PNR apportent ainsi un ensemble d'éléments de réflexions sur la manière de procéder.

À l'échelle du PNR de la Chartreuse, comment prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique ?

La Charte est l'outil opérationnel des PNR. C'est le document qui va encadrer toutes les actions du PNR et de ses partenaires, signataires de la charte (les communes, les EPCI¹, les départements, la région, l'État). Elle donne un cadre d'orientations sur un pas de temps de quinze ans, avec les grands enjeux auxquels on souhaite répondre, voire des idées d'actions. Aujourd'hui, il est fondamental d'y intégrer l'adaptation au changement climatique. Pour preuve, dans le cadre de la révision de la Charte du Parc de Chartreuse, l'État se prononce sur sa vision des enjeux pour le territoire au travers d'une note d'objectifs primordiaux, et l'atténuation du réchauffement et l'adaptation au changement climatique est le premier des

enjeux cités. Cela est ensuite détaillé dans un chapitre liminaire spécifique portant sur les enjeux de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Donc aujourd'hui, c'est quelque chose qui vient en amont de toute autre stratégie et qui doit sous-tendre l'ensemble des actions, doit être inclus dans l'ensemble des réflexions et des actions du PNR.

Cette note d'enjeu donne-t-elle des pistes précises sur la manière dont le Parc doit procéder afin d'établir un lien entre les politiques publiques définies par les collectivités territoriales et l'État, et les enjeux concrets à l'échelle d'un PNR ?

Il s'agit d'une note spécifique au territoire, en lien avec les évolutions climatiques, démographiques, l'évolution des mobilités, etc., mais qui est sans doute équivalente pour les trois PNR (Bauges, Chartreuse et Vercors) qui sont dans une même dynamique de révision de leur Charte, et sur des territoires de contexte relativement similaire. Les pistes sont esquissées, mais ensuite, c'est à chaque Parc d'apporter des réponses spécifiques et concrètes, en fonction également de l'ambition donnée à la Charte, ambition qui est fixée par nos élus.

Et quelle est l'implication des élus sur ces enjeux ? Comment prennent-ils position ?

Les élus du Parc sont impliqués et motivés, notamment parce qu'il y a une réelle acceptabilité des enjeux par le lien avec l'économie du territoire et sa durabilité. Les sujets sont abordés par ce qui fait sens pour eux, qui est concret. Ainsi, il y a beaucoup de travaux sur la mobilité, par les enjeux de réduction de gaz à effet de serre, via du co-voiturage ou du transport organisé. Une autre entrée :

1. Établissement public de coopération intercommunale.

❶ Dans le contexte du changement climatique, le tourisme quatre saisons est un défi pour les territoires de moyenne montagne.



celle de la gestion de la ressource en eau. Actuellement, tout le territoire est couvert par des documents d'aménagement intercommunaux en cours d'élaboration (par exemple, des PLU² intercommunaux), et la capacité du territoire à fournir la ressource en eau potable aux futurs habitants devient un des critères d'ouverture à l'urbanisation. Du fait du transfert de compétences aux EPCI, des actions commencent à se monter avec en particulier un futur pôle de compétence sur la gestion de l'eau potable. Donc, on commence à voir une mobilisation des acteurs locaux de tous les côtés : citoyens et élus, par rapport à l'eau potable, sa gestion et sa tarification ; mais aussi acteurs gestionnaires des milieux aquatiques, des milieux naturels et de la pêche, par rapport aux inquiétudes sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource. La transition énergétique est également une entrée importante, avec la démarche TEPOS³ sur le territoire : comment réduire nos consommations, développer la production d'énergie renouvelable... Pour exemple, le Parc mène des actions de sensibilisations sur les économies d'énergie et la rénovation des bâtiments, accompagne de nombreux porteurs de projet d'énergie renouvelable et a investi dans quatre sociétés citoyennes de production d'énergie photovoltaïque qui mutualisent des espaces de toiture pour installer des panneaux photovoltaïques et produire de l'énergie qui est ensuite utilisée localement. Pour cet exemple particulier, il s'agit d'un engagement concret du Parc de Chartreuse qui a pris des parts dans chacune de ces centrales villageoises afin de soutenir leur action. La question de l'implantation d'éoliennes a aussi été posée sur le Pays Voironnais, et s'il n'y a pas pour l'instant de consensus, il y a déjà eu des échanges sur le sujet. Enfin, une dernière entrée qui motive les élus et qui fait sens dans une démarche d'adaptation, c'est celle du tourisme. Dans un contexte de changement climatique, le Parc accompagne le territoire vers le développement d'un tourisme plus durable, ciblé sur une offre quatre saisons (photo ❶). D'autres actions pour le devenir du territoire sont également menées en lien avec les agriculteurs et les forestiers.

Concrètement, sur la ressource en eau, le Parc a-t-il intégré une stratégie de gestion adaptative dans ses actions ? Dans les fiches mesures sur le changement climatique proposées pour la prochaine charte du Parc, il y a notamment une mesure « Sensibiliser à la rationalisation des usages en eau »...

Oui, il s'agit d'une mesure conjointe à la démarche de l'agglomération de Chambéry pour sensibiliser les gestionnaires forestiers à la préservation des captages d'eau potable en forêt, en lien avec l'ONF et le CNPF⁴ pour la forêt privée. Dans la zone du Parc, pour répondre à ce même objectif, il y a des nappes qui ont été identifiées par les agences de l'eau comme étant des ressources majeures pour le futur, et qui ne sont pas encore exploitées aujourd'hui. Ces nappes sont donc inscrites dans le plan de Parc comme des zones à préserver. Comme les autres documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte, cela renforce donc le statut de protection fixé par le SDAGE⁵ pour ces ressources afin de ne pas leur porter atteinte. ■

Les auteurs

Laure BELMONT

Parc naturel régional de Chartreuse,
Mission Biodiversité, Aménagement et Paysages,
Place de la Mairie,
38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse, France.
✉ laure.belmont@parc-chartreuse.net

Sophie ROY

Parc naturel régional de Chartreuse,
Mission Transition énergétique,
Place de la Mairie,
38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse, France.
✉ sophie.roy@parc-chartreuse.net

2. Plan local d'urbanisme.

3. Territoire à énergie positive.

4. ONF : Office national des forêts ; CNPF : Centre national de la propriété forestière.

5. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.